



# SANTÉ AU TRAVAIL

SYNDICAT GÉNÉRAL DES MÉDECINS DU TRAVAIL  
ET DES PROFESSIONNELS DES SERVICES  
DE SANTÉ AU TRAVAIL

Dr Bernard SALENGRO  
[bernard.salengro@cfecgc.fr](mailto:bernard.salengro@cfecgc.fr)  
tel 06 08 60 91 59

## **Préconisations Issindou fantoni sur la médecine du travail et l'aptitude :**

### **STUPEUR et TREMBLEMENTS de COLERE**

-  
Un rapport qui reprend toutes les demandes patronales, l'examen par un logiciel de dépistage de plagiat en révèle les sources !

D'une santé au travail chargée d'améliorer le travail pour les salariés on propose le retour à la médecine de contrôle à la «militaire»

- D'un médecin du travail entendant le vécu de tous les salariés sur leurs conditions de travail pour en faire une base de propositions ergonomiques d'améliorations des conditions de travail, on propose de le cantonner soit au contrôle soit au traitement des travailleurs en situation de handicap. De toute façon il faut éloigner le médecin du travail, ce gêneur, des salariés

- D'un médecin qui anime et coordonne l'équipe selon le texte précédent on propose un médecin isolé, dédié aux problèmes de reclassement tandis que l'on a transféré la rencontre des salariés aux infirmiers et l'examen des situations de travail aux techniciens. Ces deux derniers, par ailleurs compétents et de bonne volonté, ne pourront faire la synthèse des deux approches qu'au travers de multiples réunions avec le directeur patronal et de toute façon sous le contrôle des employeurs puisqu'ils n'ont pas la protection légale des médecins !

- d'un médecin du travail disposant de la fiche d'aptitude pour protéger les salariés par ses réserves et demandes d'aménagement de poste on propose la suppression de la fiche d'aptitude contraignante devant le juge remplacée par des conseils d'aménagement de poste qui n'auront aucune force contraignante

- d'une obligation de reclassement qu'avait l'employeur on propose de la transformer en une obligation « Canada dry » avec beaucoup moins de risques juridiques

- d'une impossibilité pour les directeurs de services de participer aux instances régionales (CRPRP) qui décident avec les partenaires sociaux de l'évolution des services car on ne peut être juge et partie on propose de les faire participer afin qu'ils puissent mieux contrôler les orientations !

-  
un rapport qui reprend les propositions patronales et qui agrmente celles-ci de contre vérités sur les possibilités des médecins du travail de connaître la réalité des situations de travail et la santé des salariés alors que ce sont des médecins qui ont fait une spécialité de quatre années, qui ont quelques expériences et surtout le souci de leurs patients, c'est le fruit de personnes qui n'ont jamais été sur le terrain.



# SANTE AU TRAVAIL

SYNDICAT GÉNÉRAL DES MÉDECINS DU TRAVAIL  
ET DES PROFESSIONNELS DES SERVICES  
DE SANTÉ AU TRAVAIL

Une proposition qui se résume en un exemple : et si on faisait conduire l'avion par l'hôtesse de l'air plutôt que par le pilote, cela coûterait moins cher !  
On aurait pu améliorer certaines choses, mais là c'est du massacre à la tronçonneuse !